

REGLEMENT CONCOURS FLOAT TUBE BRIAX

8 JUILLET 2018

Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA de Lavour (Tarn) et concerne la pêche des carnassiers avec des leurres artificiels et naturels. Elle se déroule exclusivement en float-tube en classement individuel. La compétition se déroulera sur la retenue de Briax, commune de Belcastel (Tarn).

La pêche au vif au posé (flotteur) interdite.

La compétition est sera réglemantée par le présent règlement. Il devra obligatoirement être suivi par tous les concurrents.

Inscriptions :

Les inscriptions seront enregistrées par courrier (renseignements au 05 63 58 30 90)

Le nombre de compétiteurs sera limité à 30 (seuls les 30 premiers inscrits seront retenus). Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.

Les inscriptions seront closes le 25 juin 2018.

Les bulletins sont à envoyer à l'adresse postale de l'association :

ARMURERIE BENNE
7 Rue Chateaurenard
81500 LAVAUUR

Tarif des inscriptions :

• 30 euros par pêcheur **repas compris** (voir fiche inscription)

Le café du matin est compris dans le prix de l'inscription.

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque lors de l'inscription

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- du règlement par chèque libellé à l'ordre de « AAPPMA LAVAUUR ».
- de la feuille d'inscription jointe au règlement et de la décharge
- de l'autorisation parentale écrite pour les mineurs

Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera effectué.

Caractéristiques et conditions :

La compétition se déroule exclusivement en float-tube en classement individuel.

Modes de pêche :

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne munie d'un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float-tube. La pêche se pratiquera uniquement en no kill.

La pêche est autorisée sont : au leurre (dur ou souple), Drop shot ou manier avec poisson vivant (pêche au posé avec vif interdite.).

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Sont autorisés les pinces buccales pour saisir de façon non traumatisante les poissons.

L'utilisation de l'échosondeur est autorisée.

La pêche se déroule librement sur le secteur du lac autorisé à la pêche mais en respectant une distance de 10 m entre les concurrents en action de pêche.

Embarcation et équipements :

- Float-tube sans moteur électrique.
- Sondeur, GPS autorisés.
- Un gilet d'aide à la flottaison est **OBLIGATOIRE**.

Tout manquement à cette disposition entrainera la disqualification du participant.

Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle, et les participants avoir une assurance responsabilité civile.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet (sifflet fourni) afin de prévenir les commissaires pour faire mesurer leurs prises, mais aussi pour avertir d'une avarie ou autre information utile.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie

Comptabilisation des prises :

Les espèces comptabilisées sont le sandre, la perche, le brochet et le Black-bass.

La taille des poissons est mesurée depuis l'extrémité de la gueule fermée à l'extrémité de la queue déployée.

Les points seront comptabilisés à raison de 1 point/millimètre à partir des tailles réglementaires suivantes :

Brochet : 50 cm

Sandre : 40 cm

Perche : 20 cm

Black-Bass : 30 cm

Pour la mesure des poissons, les commissaires seront répartis sur trois ou quatre zones. Ils se déplaceront à la demande des compétiteurs (sifflet et/ou drapeaux).

Lors de la capture d'un poisson maillé par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le concurrent dispose le poisson dans un vivier (sont acceptés les bourriches anglaises, les sacs à carpe micro perforés, sont interdites les bourriches métalliques), le concurrent présentera ensuite sa prise à un commissaire de l'épreuve qui lui mesurera.

Un Poisson mort entraînera une pénalité de 500 points. - Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, en cas d'égalité, le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur.

Un classement général permettra de récompenser les compétiteurs.

Déroulement :

Horaires de pêche : Compétition en 2 manches de 3 heures 30 minutes

Planning de la compétition

Dimanche 8 juillet 2018

7h : accueil des compétiteurs / vérification des inscriptions / Café

7h30 : briefing sur le déroulement de la journée (sécurité, règlement)

8h30 : début de la première manche

12h00 : fin de la première manche

12h30 : repas

13h30 : préparation des compétiteurs

13h45 : début de la seconde manche

17h15 : fin de la seconde manche

17h45 : proclamation des résultats et remise des récompenses

Intempéries :

En cas de forte intempérie, la compétition pourra être annulée. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la compétition ou de rembourser les sommes engagées.

Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

Modifications :

Les organisateurs se réservent le droit à des modifications de règlement et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

Application du règlement :

Tous les participants doivent respecter le règlement sous peine de disqualification.

AAPPMA DE LAVAU
ARMURERIE BENNE
7 RUE CHATEAURENARD
81500 LAVAU

CONCOURS CARNASSIERS
FLOAT-TUBE DU 8 JUILLET 2018
RETENUE DE BRIAX - BELCASTEL

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR LA PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE DE PECHE !!!!

FICHE INSCRIPTION ET DECHARGE

A retourner avec le chèque d'engagement de 30 € + carte pêche (photocopie)

Date Limite inscription : 25 JUIN 2017

AAPPMA DE LAVAU
ARMURERIE BENNE
7 RUE CHATEAURENARD
81500 LAVAU

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

Je soussigné (nom, prénom) :

Certifie avoir pris connaissance du règlement particulier du concours et s'engage à en appliquer les règles.

1. avoir une connaissance totale de la législation en vigueur pour naviguer sur les voies d'eau intérieures
2. savoir nager et être assuré pour les activités nautiques de loisirs et la pratique de la pêche notamment sur embarcation et en float tube.

Fait à..... le

Concurrent

Nom :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné.....

Autorise l'AAPPMA de Lavar à être titulaire des droits d'images prises par leurs soins durant la période de la compétition (de notre arrivée sur le site à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation non commerciale. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche et dans un but non commercial.

Fait à le

Concurrent

Nom :

Signature avec mention «Bon pour accord».

Pour les personnes mineurs une autorisation parentale signé sur papier libre devra être jointe à cette feuille.